

Pourquoi non au référendum

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-287011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pourquoi non au référendum



Jacqueline Berenstein-Wavre n'a pas signé le référendum, mais l'initiative pour une 10^e révision sans relèvement de l'âge de l'AVS pour les femmes. Elle s'explique.

Oui à la 10^e révision de l'AVS...

En 1946 l'âge donnant droit à la rente était de 65 ans pour tous.

C'est le 20 décembre 1946 que le peuple suisse (masculin seulement) a adopté à une énorme majorité la loi, toujours en vigueur, de l'AVS, à la suite d'un référendum lancé par les milieux économiques et le parti libéral. En presque cinquante ans cette loi, la plus populaire de nos assurances sociales, fut révisée dix fois. La dixième révision, celle qui nous concerne aujourd'hui, est la première consacrée principalement à la situation des femmes et la deuxième qui fait l'objet d'un référendum.

On a augmenté les rentes et passé de 65 ans à 62 ans pour les femmes parce qu'il y avait alors, en 1956, trop d'argent dans les fonds AVS.

L'âge des femmes donnant droit à la rente a été abaissé successivement à 63 puis 62 ans.

Ces abaissements de l'âge de la retraite des femmes se sont faits sans intervention directe des associations féminines ou des syndicats, mais par la commission fédérale où ces associations étaient représentées.

Passer aujourd'hui de 62 à 64 ans n'est pas une question d'argent.

On ne peut pas justifier l'élévation de l'âge de 62 à 64 ans par le coût de la 10^e révision (splitting, bonifications éducatives, rentes individualisées). La fameuse lettre de Ruth Dreifuss, conseillère fédérale, au peuple le disait clairement.

La déclaration de la conseillère aux Etats Christine Beerli (rad, BE) aussi: «L'argument d'accorder le splitting aux femmes et d'élever en contrepartie l'âge de la retraite de deux ans, est par trop simpliste et ne tient pas.»

La manifestation des femmes sur la place fédérale le 1^{er} juin 1994 contre l'élévation de l'âge AVS le disait clairement: «Nous voulons séparer l'âge (62 à 64 ans) du «paquet» de la 10^e révision.» Les finances de la caisse de l'AVS n'étaient pas directement en cause. Les femmes ont ressenti, et ressentent encore aujourd'hui, cette élévation de l'âge comme un affront à leur dignité de femme. Malheureusement leur stratégie n'a pas réussi. Le lendemain, le Conseil des Etats a décrété qu'en 2009 le fonds AVS serait en déficit. Dans quatorze ans!

Une couleuvre à avaler

La vraie raison, c'est que les politiciens n'ont pas voulu faire aux femmes le cadeau d'une 10^e révision égalitaire et féministe sans leur faire avaler une couleuvre. Elles devaient «payer» leur 10^e révision!

Plusieurs politiciennes, dont Christiane Brunner, ont tenté d'adoucir la pilule au moyen de nombreux amendements. Tout a échoué. Les femmes ont perdu le premier round en 1994, mais n'ont pas perdu le match qui se jouera en 2001.

Etes-vous nées avant ou après 1939?

La 10^e révision entrera en vigueur en 1996. Le passage de 62 à 64 ans se fera en deux étapes (63 en 2001, 64 en 2005). Si vous avez aujourd'hui plus de 56 ans, vous aurez droit à votre retraite à 62 ans. Si vous avez entre 53 et 56 ans vous l'aurez à 63 ans. Si vous avez 52 ans et moins, vous devrez la prendre à 64 ans.

Le match n'est pas perdu. Il se jouera dès l'an 2001. La 11^e révision sera en chantier. Son but? Mettre sur pied la rente individuelle flexible. Quatre initiatives peuvent encore le faire gagner.

1. *L'initiative du Parti socialiste et de l'Union syndicale de 1991.* Elle demande notamment que les hommes et les femmes touchent l'AVS à 62 ans s'ils n'exercent plus leur profession, c'est la rente de retraite. Cette initiative, qui comporte aussi une proposition concernant la 11^e révision, serait soumise en votation populaire en 1995, en même temps que le référendum, c'est-à-dire le oui ou le non à la 10^e révision.

2. *L'initiative de la SSEC (Société suisse ses employé-e-s de commerce)* demande aussi la rente de retraite à 62 ans pour les hommes et les femmes et fixe en outre combien on peut encore gagner à côté.

3. *L'initiative des Verts* fixe également à 62 ans l'âge de la retraite pour les

hommes et les femmes, mais pour financer la rente ils proposent une taxe sur l'énergie.

4. *L'initiative pour la 10^e révision sans relèvement de l'âge de la retraite des femmes.* Elle est lancée par les syndicats en même temps que le référendum. Elle pourrait être soumise au peuple avant 2001, date où entrera en vigueur la retraite à 63 ans. Ainsi, si le peuple vote oui à la 10^e révision, celle-ci entrera en vigueur avec ses avantages: le maintien des améliorations acquises (nouvelle formule de rente et indemnités aux handicapé-e-s), une rente individuelle pour toutes et tous (splitting) et la reconnaissance du travail éducatif (bonification éducative et de prise en charge). En 2001, il sera encore temps pour le peuple de voter oui à la 10^e révision sans élévation de l'âge de la retraite pour les femmes.

Et le match sera gagné.

Personnellement, j'ai signé cette dernière initiative et non le référendum que je trouve trop dangereux. Il y a encore beaucoup trop de conservateurs antiféministes pour courir le risque d'un non à la 10^e révision. Alors:

«Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.»

Jacqueline Berenstein-Wavre



... Non aux 64 ans en 2002.